



Sécurité du travail en hauteur dans le spectacle

Apprenez à vous sécuriser



Prérequis

Aucun



Lieu

Wimereux



Durée

21 heures / 3 jours

Public

Techniciens du spectacle, salariés des structures culturelles, agents de collectivités territoriales ayant à mettre en œuvre des installations d'accroche et de levage et de préférence habilités en travail en hauteur.

Objectifs

Permettre aux personnes travaillant en hauteur de se sécuriser dans le cadre de la protection individuelle.

Objectifs opérationnels : A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de prévenir tout risque d'accident lié à la réalisation de points d'accroches destinés à la suspension d'équipements de spectacles (décors, structures, enceintes acoustiques, écrans, etc.) et à leur suspension au dessus des personnes.

Méthode

Apports théoriques et cas pratiques.
Ateliers

Contenu

Législation et notions essentielles de la protection anti-chute.

Reconnaître les différents EPI (Equipements de Protection Individuels) et leurs conditions d'usage.

Compréhension des limites d'utilisation des accessoires de levage.

Moyens pédagogiques et techniques

Apports théoriques et exercices de mises en œuvre.

Hauteur de travail requise : de 7 à 9 mètres.

6 moteurs Verlinde 1 tonne + télécommande, 4 HI-TOWER 9 mètres en 500 Europodium.

Grill 12 x 8 avec poutres Europodium 500.

IMPORTANT : Venir avec vos propres EPI (Harnais, chaussures de sécurité, casque, gants)

Formateur

Un rigger professionnel spécialisé en formation

Nombre de participants : 8 maximum
Tarif : nous consulter

Vous avez un projet de formation et désirez connaître les solutions de financement qui s'offrent à vous ?

Nous sommes à votre écoute pour vous mettre en relation avec les services compétents, en fonction de votre profil.

Que vous soyez intermittent, demandeur d'emploi, salarié, indépendant, une solution de financement est possible : **contactez nous au 03 21 31 28 52 pour en discuter avec notre équipe !**



La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation.